

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire.

Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain Cherblanc), Christine CONJAT, Isabelle ROUX, Séverine MICHAILLE (pouvoir de Céline Berger), Karine MICHAUD, Valérie PONCET, Maurice BERRARD, Marcel LAMOTTE

Absents excusés : Céline BERGER (pouvoir à Séverine MICHAILLE), Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE).

Absents : Mireille CHARMONT-MUNET, Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX, Frédéric FLAUJAT

Secrétaire de séance : Marcel LAMOTTE

Délibération n° 2025-47

Objet : Admissions en non-valeur 2025

Monsieur Emmanuel Massé, premier adjoint aux finances, indique que le contrôleur des finances publiques d'Oyonnax a transmis à la commune l'état des produits irrécouvrables pour les montants de :

- 510.02 € au 65411
- 146.34 € au 6542

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables 2025 pour un montant de 510.02 € au compte 6541 et 146.34 € au 6542 du budget communal.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme
Le Maire,
Roland DESCHAMPS

Acte rendu exécutoire après sa transmission
en Sous-Préfecture de Belley
et sa publication le
Le Maire, Roland DESCHAMPS

Membres en exercice : 15
Présents : 9
Exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0



Accusé de réception en préfecture
001-210100228-20251216-2025-47-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Accusé de réception en préfecture
001-210100228-20251216-2025-47-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2025